

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 94 (1943)
Heft: 2

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

par ce buste. La somme réunie jusqu'ici est insuffisante. Aussi avons-nous été invités à renouveler l'appel du comité. Ceux parmi les lecteurs de nos deux périodiques qui voudront bien y donner suite, sont priés d'adresser leur obole au compte de chèques postaux « Société forestière suisse, Zurich VIII 11 645 ». *La rédaction.*

Cantons.

Zoug. L'inspecteur forestier cantonal M. G. Mettler ayant atteint la limite d'âge va être, prochainement, mis à la retraite. Le Conseil d'Etat a désigné pour lui succéder M. A. Merz, ingénieur forestier, adjoint à l'Office forestier central de Soleure. Le nouvel élu entrera en fonction le 1^{er} avril 1943.

BIBLIOGRAPHIE

Société vaudoise de sylviculture et Association forestière vaudoise : **Agenda forestier et de l'industrie du bois pour 1943.** Editeur : V. Porchet, librairie centrale et universitaire, rue Pépinet 4, à Lausanne. Prix : relié 3 fr.

A la suite d'un regrettable malentendu, l'*Agenda forestier vaudois* nous est parvenu trop tard pour le signaler à l'attention de nos lecteurs dans le premier cahier de cette année. Ce retard n'a heureusement pas grande importance. Nous apprenons, en effet, par l'éditeur M. V. Porchet que, malgré un tirage supérieur à celui de 1942, l'édition est épuisée. Voilà qui prouve l'importance actuelle de tout ce qui touche au bois; combien aussi l'*Agenda forestier* est populaire et apprécié de ceux qui, en Romandie, ont à s'occuper de la forêt et de ses produits. Succès réjouissant pour lequel ses éditeurs ont droit à de vives félicitations.

L'an dernier, nous avons analysé longuement ici l'*Agenda* pour 1942 (p. 52). Aussi pouvons-nous nous abstenir d'y revenir aujourd'hui, pour cette raison aussi qu'il ne contient aucune innovation. Relevons simplement, en ce qui a trait à l'Office cantonal vaudois du bois, que son directeur précédent, M. E. Graff, a été remplacé par M. Ch. Gonet, professeur, qui occupe à nouveau ce poste (p. 94).

Au chapitre « Etat des agents forestiers supérieurs », les indications pour le canton du Valais auraient pu être complétées comme suit : L'inspecteur cantonal est M. Ch.-A. Perrig et non pas Pervig; d'autre part, l'arrondissement V n'a plus à sa tête M. A. de Verra, lequel est décédé au commencement d'octobre dernier et avait quitté ses fonctions en 1940; enfin, l'arrondissement VIII n'est plus vacant, M. F. Roten ayant été mis à sa tête voilà quelques mois déjà. D'autres mutations encore auraient pu être indiquées.

Cette dernière édition est présentée de façon aussi attrayante que les précédentes; son impression, en particulier, est très soignée sur un papier d'excellente qualité. Aussi est-il compréhensible que les acquéreurs habituels de l'*Agenda forestier* lui restent fidèles et que leur nombre aille en augmentant.

H. B.